



Peut-on "diverger" de ses parents ?

Par **vaudre**, le **21/01/2008** à **15:08**

Bonjour à tous ,
Je m'adresse à vous aujourd'hui, car je ne sais absolument pas où aller pour obtenir des informations à ce sujet (avocat , huissier ??...).
Voilà, il y'a plus de 7 ans mes beaux-parents ont divorcés. Avec mon mari , nous habitons la même maison que son père. Mais sa mère est partie à 600kms de chez nous lors du divorce. Depuis celui-ci nous n'avons plus aucun contact avec elle ,et c'est très bien ainsi !!!
Seulement , nous nous inquiétons de notre avenir : car avant de partir ma belle-mère avait contracté de nombreuses nombreuses nombreuses dettes; et nous avons peur de devoir payer un jour à sa place si elle recommençait à prendre des crédits ; ou encore d'être obligé de payer sa pension pour un placement en maison de retraite ou autre chose du genre
Voici donc ma question : est-il possible de rompre, légalement, tout lien d'avec l'un de ses parents afin de ne plus rien avoir affaire avec lui (ni dettes , ni héritage , rien) ?
Merci infiniment de vos réponses....